

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

ET

FINANCIER

POUR L'EXERCICE 1918

présenté au Conseil Municipal le 22 mai 1919



GENÈVE

IMPRIMERIE CENTRALE, BOULEVARD JAMES-FAZY. 17

1919

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

EXERCICE DE 1918

présenté au Conseil Municipal, le 22 mai 1919, par Marc PETER, maire

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 6-7 Juillet 1918

Maire : M. Marc PETER

Adjoints : MM. RFNAUD, Henri ; GERVEX, Célestin

Conseillers municipaux :

MM. ARGAND, Gustave	MM. HARDER, Charles
BOISARD, François	MUNDINGER, Auguste
COURVOISIER, César	MACHERET, François
CORNU, François	PAPIS-JACCARD, Etienne
ESTIÈR, François	PETER, Marc
FRFY-GRANDJEAN, J.-H.	PIGNOLET, Louis
GERVEX, Célestin	RENAUD, Henri
	M. RYCHNER, Paul

Répartition des fonctions et désignation des commissions

Administration générale, secrétariat, finances, état-civil.
— M. PETER.

Travaux, routes, voirie, ravitaillement, suppléance d'état-civil. — M. GERVEX.

Police (contraventions et conciliations), écoles, pompes funèbres, cimetièrre. — M. RENAUD.

1. *Commission des routes, travaux, constructions et service du feu.* — MM. GERVEX, MUNDINGER, PAPI, PIGNOLET, HARDER, ARGAND.

2. *Commission des finances, taxes et vérification des comptes, écoles.* — MM. RENAUD, FREY-GRANDJEAN, COURVOISIER, RYCHNER, CORNU.

3. *Commission du ravitaillement et office agricole.* — MM. GERVEX, MACHERET, BOISARD, ESTIER, MUNDINGER, HARDER, FREY-GRANDJEAN.

Le MAIRE reçoit à la Mairie le LUNDI et le JEUDI à 5 h. $\frac{1}{2}$ du soir en hiver et 6 h. $\frac{1}{2}$ en été.

Les MARIAGES ont lieu dans la règle le LUNDI et le JEUDI ; s'ils sont célébrés un autre jour il est exigé une finance de 5 fr.

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

Voici, conformément à la loi, le rapport sur l'administration communale de l'exercice écoulé.

Résultat financier

Le boni de l'exercice s'élève à 11,446 fr. 90, mais il y a lieu en réalité de défalquer de cette somme celle de 5,943 fr. qui constitue la part de la commune sur l'impôt sur les bénéfices de guerre. Le boni réel de l'exercice est donc de 5,503 fr. 90, défalcation faite de la somme de 5,943 fr. Les recettes se sont élevées à 59,134 fr. 30, alors qu'elles avaient été prévues à 52,286 fr. 65.

Les principales augmentations sont les suivantes :

1^o les différentes taxes ont toutes dépassé le chiffre prévu, ainsi le 10 % de la taxe immobilière (1,529 fr. 35 au lieu de 1,490 fr.), taxe sur les chiens (387 fr. au lieu de 250 fr.), taxe sur les auberges (2,596 fr. au lieu de 2,400 fr.), taxe d'inscription pour l'exercice d'industrie (2,474 fr. 85 au lieu de 2,000 fr.) ;

2^o les centimes additionnels ont produit 32,688 fr. 05 au lieu de 31,000 fr. ;

3^o les produits des locations des bâtiments communaux

et le produit des acensements des fonds communaux ont donné 2,383 fr. 35 au lieu de 1,900 fr. ;

4^o les produits des concessions au cimetière ont donné 3,000 fr. au lieu de 1,000 fr. ;

5^o l'allocation de l'Etat pour l'éclairage des routes cantonales a donné 1,708 fr. 80 au lieu de 965 fr., par suite d'un versement du reliquat dû par l'Etat sur l'exercice 1917. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question plus loin ;

6^o la redevance des distributions d'eau de fontaine a produit 3,034 fr. au lieu de 2,900 fr. ;

7^o la vente de bois, par suite des circonstances actuelles qui nous ont obligés à faire des coupes plus nombreuses, a produit 1,975 fr. au lieu de 1,200 fr.

Les dépenses, qui étaient prévues à 57,622 fr. 20, ne se sont élevées qu'à 53,630 fr.

Les principales diminutions ont porté sur les rubriques suivantes :

Les secours contre l'incendie ont été de 790 fr. 70 au lieu de 1,300 fr.

La fourniture d'eau, de 1,846 fr. au lieu de 1,960 fr.

L'éclairage des routes, de 4,941 fr. 60 au lieu de 7,000 fr.

La fête des écoles, de 385 fr. 25 au lieu de 700 fr.

L'amortissement de la dette communale s'est élevé à 9,000 fr. au lieu de 10,000 fr., pendant que les intérêts de la dite dette se sont élevés à 4,750 fr. au lieu de 4,390 fr.

Nous avons également réalisé une économie sur les travaux extraordinaires qui ont été de 176 fr. 55 au lieu de 1,300 fr. Il est à noter d'ailleurs que nous avons pris les travaux extraordinaires, soit élargissement des routes et constructions de murs, sur le compte de dépôt.

Par contre, la part de la commune dans le traitement

des fonctionnaires de l'instruction publique s'est élevée à 6,858 fr. 20 au lieu de 5,376 fr. 30, par suite de diverses augmentations de traitement.

Ainsi que vous le savez, les communes demandent maintenant que ces traitements soient supportés entièrement par l'Etat et non plus par les communes.

Compte de dépôt

Outre les dépenses extraordinaires que nous indiquons plus loin en parlant de l'élargissement des routes, nous avons prélevé différentes sommes sur le compte de dépôt, notamment pour certains dépassements, soit 862 fr. dépenses imprévues, 270 fr. de combustible, 290 fr. pour l'entretien des chemins.

D'autre part, nous avons prélevé sur ce compte les sommes pour la distribution des vivres à prix réduits, soit 1,223 fr., puis ensuite les frais de délivrance des différentes cartes de pain, de graisse, de lait, etc., etc., soit 659 fr.

D'ailleurs, en prévision des dépenses extraordinaires qui pourraient nous incomber pour la création de la nouvelle route et surtout pour la réparation de la toiture des bâtiments scolaires, nous avons demandé à l'Etat une avance de 25,000 fr. dont nous ne nous servons probablement pas, vu le résultat de l'exercice.

Le compte de dépôt, après le remboursement de la part de l'Etat, sur le coût de la réparation de la toiture et après le versement du boni, s'élèvera en juillet à la somme de 17,541 fr. 66.

Nous aurons, comme il a été décidé, à prélever sur cette somme tous les frais nécessaires encore pour la création de la nouvelle route.

Centimes additionnels

En novembre 1918, en prévision des sommes que nous aurions à dépenser en 1919, nous avons porté les centimes additionnels de 175 à 180. Il n'y a pas lieu de les baisser, malgré le résultat réjouissant de l'exercice précédent, car nos dépenses prévues pour l'exercice courant sont de beaucoup plus fortes que celles qui avaient été prévues pour l'exercice 1918 et il n'est pas certain que les recettes comportent une augmentation correspondante. En outre, ainsi que nous venons de le dire, le compte de dépôt sera absorbé par les frais extraordinaires de l'exercice courant, soit achat de parcelles et ravitaillement.

Elargissement des routes

Nous avons continué à nous occuper de l'élargissement d'une route entre la propriété Bartholoni et la gare. Nous avons acheté une parcelle à M. Ramseyer pour la somme de 20 fr. et une autre à M. Griot pour la somme de 3,298 fr. 05, y compris les frais d'acte.

Cette route devenant de plus en plus nécessaire, nous pensons procéder à l'acquisition des dernières parcelles

dans le courant de l'été, pour demander ensuite la participation de l'Etat en vue de la construction d'un pont.

Nous avons acheté en outre pour le prix de 1,136 fr. une parcelle à l'hoirie Cartier, afin d'agrandir la placette située à l'intersection de la route nouvelle et de la rue des Moulins.

Nous avons commencé d'autre part l'aménagement de la dite placette, qui nous a coûté jusqu'à présent 975 fr. 65. Il reste à couvrir le bief pour dégager complètement le terrain acquis par la commune. Ce sera là une dépense importante.

Les divers plans que nous avons dû faire pour tous les remaniements parcellaires en vue de la création de la nouvelle route, nous ont coûté 241 fr. Tous les frais ci-dessus ont été prélevés sur le compte de dépôt.

Nous avons obtenu pour tous ces travaux et frais extraordinaires une subvention de 2,000 fr. de l'Etat, payable 1,000 fr. en 1919 et 1,000 fr. en 1920.

A noter que nous aurons aussi à nous occuper de l'élargissement de la route cantonale, qui s'impose de plus en plus dans la traversée du Bourg.

Ecoles

Nous avons accepté avec reconnaissance un don de 500 fr. de la famille Lachenal, pour la création d'un prix à l'école primaire.

Nous avons dû faire procéder à des réparations urgentes à la toiture des bâtiments scolaires ; ces réparations se sont

élevées à 13,397 fr., sur lesquels nous avons obtenu une allocation de l'État à concurrence de 50 %.

Comme les années précédentes, nous avons été obligés, vu les circonstances et le renchérissement du coût de la vie, de réduire les dépenses de la fête des Promotions.

Pour tenir compte des services rendus par M^{mes} Munding-Blanc et Bach-Fisch, le Conseil Municipal a décidé la création de deux postes de régentes.

Subventions

A plusieurs reprises, les propriétaires du Château de Chavanne à Sauvigny se plaignaient de n'avoir pas l'eau potable et de ne pouvoir faire les frais, qui s'élevaient à près de 3,000 fr., pour amener l'eau de Chavanne jusqu'à leur immeuble. Sur nos instances, l'État a accordé à ces propriétaires une subvention de 1,000 fr., à condition que la commune en fasse autant, afin que les frais soient répartis également entre les propriétaires, la commune et l'État.

Le 30 décembre 1918, nous avons accordé la subvention demandée et l'eau potable est maintenant installée au Château de Chavanne.

Notons également une subvention de 75 fr. à la nouvelle sage-femme.

Eclairage des routes

Par suite d'un déplacement du poste de gendarmerie, la place Charles-David se trouvait insuffisamment éclairée et nous avons fait placer une nouvelle lampe devant l'arrêt

des trams. Il en a été placé également une sur la route de Ferney, devant la propriété Goncet, sur la demande des propriétaires du petit hameau qui se trouve là.

Nous avons eu de nouveau des difficultés avec l'État pour le paiement du coût de l'éclairage des routes cantonales. La nouvelle loi sur les routes mettant l'éclairage des routes cantonales à la charge de l'État pour la totalité de ce coût, le Département des travaux publics n'a plus voulu nous payer la lampe à raison de 90 fr., comme il avait été convenu en 1917. Après différents pourparlers, le Département des travaux publics a consenti à nous payer la somme que nous demandions pour 1918, mais en se réservant de revoir la chose pour 1919. Nous ne manquerons pas de vous avertir lorsqu'une décision sera prise.

Démission

Nous avons eu le regret d'enregistrer la démission de M. Pignolet, conseiller municipal, qui se plaignait de la façon dont les travaux effectués à la toiture du bâtiment scolaire avaient été adjudés.

Malgré les explications fournies à M. Pignolet et les démarches faites auprès de lui, il n'a pas été possible de le faire revenir sur sa décision.

Je tiens à ajouter qu'aucune faute quelconque n'a été commise par la Mairie, M. l'architecte Bordier, qui seul avait la direction des travaux et leur responsabilité, ayant déclaré qu'il s'agissait d'un travail spécial que l'on ne pouvait faire comme un travail ordinaire et pour lequel il fallait même un entrepreneur spécial.

Concessions de tombes

Les concessions suivantes ont été accordées :

Mérignet	Fr. 300 —
Papis	» 150 —
4 Châtelain à 150 fr.	» 600 —
Cartier	» 150 —
Favarger	» 300 —
2 Courvoisier a 150 fr.	» 300 —
Solde Charbonnier	» 200 —
Solde Pidoux	» 1,000 —

En outre, la commune a accordé une concession de tombe gratuite de 50 ans à M. Louis Degallier, ancien maire.

Concession des forces de la Versoix

Le 21 août 1918, il a été pris une délibération demandant pour la commune la concession des forces hydrauliques de la Versoix, d'accord avec M. Estier, propriétaire des droits d'eau de Richelien et de la Bâtie. Nous étions en concurrence avec la Société des Forces de Chancy qui ne nous présentait pas toutes les garanties voulues, parce que cette société ne pouvait s'engager à réserver pour les industriels de la commune la force qui leur était nécessaire.

Sur préavis du Département fédéral de l'intérieur, le Conseil d'Etat a déclaré que la concession nous serait accordée de préférence à la société de Chancy, mais à condition que nous présentions un plan définitif de notre demande. Une entrevue a eu lieu sur place, à laquelle assistait un délégué du Département fédéral de l'intérieur ainsi que M. Délessert, technicien choisi par la commune.

Jusqu'à présent, c'est M. Estier qui a fourni tous les projets que nous avons utilisés ; nous aurons à examiner d'ailleurs comment nous procéderons pour l'exécution des plans définitifs et qui en supportera les frais.

Ravitaillement

Voici les quelques observations qui nous sont parvenues de M. l'adjoint Gervex, au sujet du ravitaillement de la commune :

« L'activité de ce service, ainsi que les circonstances nous le faisait prévoir, a été très accentuée.

Les distributions des cartes ont été effectuées avec beaucoup de zèle et de célérité, ce qui a permis aux consommateurs d'être servis convenablement et le plus rapidement possible.

Aux cartes de mouture, pain, graisse, beurre et pommes de terre, sont venues se joindre les cartes de lait, fromage et les coupons de pétrole.

Le service s'est occupé, en outre, de la répartition au public du sucre pour confitures, des semences de pois et haricots, des pommes de terre de table, des bois de chauffage, des tourteaux pour le bétail, des sons et remoulages, des semenceaux de pommes de terre, etc.

Les producteurs de blé ont en général accompli toutes leurs obligations, ce qui a permis à la commune de livrer à la Confédération presque tous les contingents qui lui étaient assignés.

La pénurie du lait qui menace de durer encore longtemps obligera la Mairie, en conformité des arrêtés fédéraux, à de nouvelles enquêtes et de nouveaux recensements.

La commune espère donc que tous les propriétaires intéressés feront l'impossible pour obtenir un rendement supérieur.

La Mairie remercie les membres de la Commission de ravitaillement pour leur collaboration, ainsi que le personnel affecté à la distribution des cartes. »

Fonds de Bienfaisance

En caisse au 28 février 1918	Fr.	276 71
A la Caisse d'Epargne	»	552 03
	Fr.	828 74
<i>Recettes de l'année</i>		
Don de la Société fédérale de gymnastique (Section de Versoix)	53	—
Abandon de dommages-intérêts	35	—
Don de M. Auguste Munding, abandon d'une somme due	30	—
Produit d'une naturalisation ($\frac{1}{3}$)	6	65
Don d'un anonyme, par mensualités	150	—
Don de M. Schmid	4	—
50 % du tronc de la Salle des Mariages	7	55
Intérêts à la Caisse d'Epargne	22	08
	»	308 28
	Fr.	1,137 02
<i>Dépenses</i>		
Subsides, bons divers, passade	»	323 25
Solde net.	Fr.	813 77
représenté par :		
Dépôt à la Caisse d'Epargne	Fr.	574 11
En caisse au 28 février 1919	»	239 66
Sommes égales.	Fr.	813 77

Situation financière

Compte général — Récapitulation

DETTE COMMUNALE

Emprunt de 1887, solde au 28 février 1915	Fr. 144,000 —
remboursé en 1915. Fr. 8,500 —	
» 1916. » 9,000 —	
» 1917. » 9,500 —	
» 1918. » 9,000 —	» 36,000 —
Solde dû.	<u>Fr. 108,000 —</u>
Emprunt de novembre 1911, solde dû au 1 ^{er} novembre 1914	Fr. 37,773 65
remboursé en 1915. Fr. 2,313 20	
» 1916. » 2,313 20	
» 1917. » 2,313 20	
» 1918. » 2,313 20	» 9,252 80
Solde dû.	<u>Fr. 28,520 85</u>
Boni de l'exercice de 1915	Fr. 7,200 95
» » 1916	» 3,326 40
» » 1917	» 10,564 —
» » 1918	<u>» 11,446 90</u>
Emprunt de 1887	Fr. 108,000 —
» de 1911	» 28,520 85
	<u>Fr. 136,520 85</u>
Actif au Compte de dépôt	» 15,487 40
Dette totale de la commune au 31 décembre 1918	<u>Fr. 121,033 45</u>

Tableau de la population en 1918

Genevois	561 habitants
Confédérés	798 »
Etrangers	586 »
Total.	<u>1,945 habitants</u>

Nombre de ménages : 481

Surface de la commune : 10,55 km²

Densité de la population : 184 habitants par km²

Etat-civil

En 1918 : 15 naissances ; 10 mariages ; 30 décès

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

En terminant l'exposé des principales questions qui ont occupé notre administration et le Conseil pendant l'année 1918, je tiens à remercier Messieurs les Adjointes Gervex et Renaud qui ont pris une très large part à cette administration, ainsi que M. le Secrétaire Garcin, dont l'expérience et la collaboration dévouée ont continué à rendre à la Mairie les plus grands services.

Marc PETER.



INHUMATIONS

Il est rappelé que lors de tout décès, il suffit de s'adresser au Secrétaire de la Mairie qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès et à l'organisation des convois funèbres.

Les inhumations ne sont pas autorisées entre 11 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.

CIMETIÈRE

Le règlement est à la disposition de toute personne qui en fera la demande.

Les porte-couronnes sans toiture, de 1^m50 de haut au maximum, sont seuls autorisés.

Il est recommandé de planter des arbustes sur les tombes.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Toute communication, demande ou plainte doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit en mairie sur rendez-vous.

SECRETARIAT

Le Secrétaire se trouve à la Mairie, tous les jours, de 11 h. $\frac{1}{4}$ à midi (sauf jeudi) et de 17 à 19 heures.

ÉTAT CIVIL

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier d'Etat Civil ou son suppléant, le samedi de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour il est exigé une finance de 5 francs.

SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner à M. Ch. HARDER, capitaine, N° 134-12 ou au poste de gendarmerie, N° 154-04 ou au 1^{er} lieutenant, M. Schärer.

INSPECTEUR DU BÉTAIL

Monsieur Marc RATTON, domicilié à Versoix-la-Ville, Vieux-Port.

L'enlèvement des immondices est assuré à Versoix-la-Ville comme à Versoix-le-Bourg. Le tombereau passe avant 7 h. du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre, les lundis, mercredis et samedis; avant 8 h. du matin, du 1^{er} octobre au 31 mars, les mercredis et samedis.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi.